

ATTESTATION RELATIVE À LA VACCINATION DES EMPLOYÉS

Nom du représentant autorisé :	
Poste :	
Entreprise :	

Je, soussigné(e), confirme avoir l'autorité nécessaire pour signer la présente attestation et atteste que tous les employés¹ de l'entreprise qui doivent accéder aux lieux suivants sont adéquatement vaccinés² et disposent de la preuve de vaccination requise :

- Aérogare YUL et ses bâtiments connexes;
- Tout poste de contrôle non passager – véhicule (CNPV) à YUL;
- Débarcadères extérieurs des départs et des arrivées à YUL;
- Stationnements YUL;
- Centres de location automobile YUL;
- Aire d'attente des taxis YUL;
- Centre de services YMX;
- Casernes de pompiers YUL et YMX;
- Garages YUL et YMX;
- Centres de dégivrage YUL et YMX;
- Bâtiment de fauconnerie YUL;
- Zone réglementée (ce qui comprend les parties à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments).

En foi de quoi j'ai signé, à _____, le _____ 2021.
Ville Date

Témoïn

Signature du représentant autorisé

S.v.p. retourner l'attestation dûment signée à l'adresse vaccination@admtl.com au plus tard le 1^{er} novembre 2021.

¹ Ce terme fait référence à toute personne qui travaille, à titre onéreux ou gratuit, sur les sites aéroportuaires de YUL ou de YMX ou qui s'y rend dans le cadre de ses fonctions. Cela comprend les administrateurs, dirigeants, salariés, employés contractuels, travailleurs autonomes, les sous-traitants et leurs propres employés.

² Être adéquatement vaccine signifie avoir reçu une deuxième dose de vaccin contre la COVID19 (Pfizer (Cominaty), Moderna (SpikeVax), AstraZeneca ou Covishield (Vaxzevria) ou une combinaison de ces vaccins) il y a sept (7) jours ou plus, avoir reçu une dose du vaccin contre la COVID-19 Janssen depuis quatorze (14) jours ou plus), ou avoir eu la COVID-19 (confirmée par un test d'amplification des acides nucléiques) et, au moins 21 jours après, a reçu une première dose de ces vaccins depuis au moins 7 jours.